



DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS  
SOUS PRESSION NUCLÉAIRES

N° Réf : CODEP-DEP-2015-016923

Montrouge, le 19 mai 2015

**Monsieur le Président du groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
3, place Paul Bec  
CS 39538  
34961 Montpellier Cedex 2**

**Objet : Saisine du groupe permanent d'experts pour les ESPN sur les orientations retenues par EDF pour la mise à jour des dossiers de références réglementaires lors de la quatrième visite décennale des réacteurs du palier 900 MWe et pour la poursuite de fonctionnement jusqu'à VD4 + 20 ans - Séance du 10 juin 2015**

**Référence :**

[1] Arrêté du 10 novembre 1999 relatif à la surveillance de l'exploitation du circuit primaire principal et des circuits secondaires principaux des réacteurs nucléaires à eau sous pression

Monsieur le Président,

En 2009, EDF a fait part à l'ASN de son souhait d'étendre la durée de fonctionnement du parc des réacteurs nucléaires de 900 MWe significativement au-delà de quarante ans. Dans ce cadre, EDF a engagé des travaux sur différents thèmes permettant de démontrer la sûreté des installations à l'échéance de 60 ans de fonctionnement.

Une présentation générale de ces travaux a été soumise à l'avis du groupe permanent d'experts pour les réacteurs (GPR) lors des séances des 1<sup>er</sup> et 2 avril 2015. Le GPR ne s'est pas prononcé sur la mise à jour des dossiers de référence réglementaires (DRR) des circuits primaires principaux et circuits secondaires principaux définis par l'arrêté en référence [1], ce point relevant de la compétence du groupe permanent d'experts pour les ESPN.

Les quatrièmes visites décennales (VD4) des réacteurs de 900 MWe se dérouleront à partir de 2019. Les DRR devront avoir été mis à jour suffisamment en amont pour permettre à EDF de définir une maintenance adaptée et à l'ASN de formuler d'éventuelles observations sur cette dernière.

Afin de me prononcer sur la suffisance du programme de travail proposé par EDF pour la mise à jour des DRR dans la perspective de la poursuite d'exploitation des réacteurs de 900 MWe au-delà de quarante ans, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître l'avis du groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires que vous présidez sur les deux points suivants :

1. La méthodologie retenue par EDF pour mettre à jour les DRR et notamment l'orientation retenue par EDF suite :
  - à l'analyse des données d'entrée ;
  - aux résultats de son étude préliminaire permettant de déterminer les futures zones sensibles à la fatigue ou à la rupture brutale et aux premières actions engagées par EDF.
2. L'orientation retenue par EDF pour ses programmes de travail nécessaires à la mise à jour des DRR et notamment les travaux portant sur :
  - le dossier des situations ;
  - les dossiers de justification mécanique (notamment les nouvelles méthodes d'analyse mécanique retenues et le nouveau référentiel d'évaluation de la fatigue) ;
  - la démonstration de la tenue mécanique des cuves, sachant qu'une saisine du groupe permanent sur le dossier « marges cuve » est prévue ultérieurement ;
  - le traitement des écarts relatifs aux défauts plans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur général adjoint,**

*SIGNE*

**Julien COLLET**